

# L'AUGMENTATION DU POINT D'INDICE, C'EST MIEUX QUE LES HEURES SUP' !

**A**près les annonces du président de la République, le secrétaire d'État en charge de la Fonction publique affirme que faire des heures supplémentaires, sans cotisations sociales ni impôt sur le revenu, c'est mieux, plus gratifiant et moins onéreux que d'augmenter la valeur du point d'indice.

**Voilà bien des propos qui relèvent  
avant tout de l'intox !  
Essayons donc d'y voir plus clair.**

① **LA PREMIÈRE ENTOURLOUPE**, c'est de comparer des dispositifs qui ne sont pas du même ordre.

Comme le pouvoir en place feint de l'oublier, rappelons une vérité toute simple: **les heures supplémentaires sont celles accomplies au-delà de la durée légale du travail!**

Autrement dit, **il ne s'agit en aucun cas d'une augmentation salariale** comme l'est la revalorisation du point d'indice.

Avec les heures supplémentaires, on se situe complètement dans le « travailler plus pour gagner plus » cher à Nicolas Sarkozy.

Cruelle réalité: on ne s'étonne même plus qu'un ancien élu socialiste promeuve les thèses de la droite la plus libérale...

Or, travailler davantage que la durée légale comporte quelques inconvénients et pas des moindres.

D'abord, le paiement ne compense en rien les risques liés au sur-travail, que ce soit pour la santé du salarié comme pour sa vie sociale et familiale, entre autres choses.

**Ensuite, les agents de certains services publics – la police, les hôpitaux, etc. – accumulent déjà des quantités astronomiques d'heures supplémentaires, non payées et non récupérées.** On

ne palliera pas le manque crucial d'emplois de nombreux secteurs par des heures supplémentaires. **Il faut embaucher!**

Enfin, la majorité des personnels des trois versants de la Fonction publique ne peut se voir rémunérer, en raison des textes réglementaires, les heures supplémentaires qu'ils pourraient éventuellement effectuer.

**Le recours accru aux heures supplémentaires est donc source d'inégalités renforcées.**

Ajoutons un dernier élément qui, pour être évident, n'est pas mis en avant: lorsqu'on ne fait plus d'heures supplémentaires, souvent pour des raisons impératives, le pouvoir d'achat régresse!

Tous ces travers n'existent pas lorsqu'on augmente la valeur du point.

② **LA SECONDE MANIPULATION** du gouvernement est d'affirmer que cela revient moins cher d'actionner le levier des heures supplémentaires que de revaloriser la valeur du point et que, de surcroît, c'est bien plus rémunérateur pour le salarié.

Et le secrétaire d'État d'avancer le coût de 2 milliards d'euros pour 1% de hausse de la valeur du point.

## **Mais de quoi parle-t-on exactement?**

Lorsqu'il plébiscite sa mesure liée aux heures supplémentaires, le gouvernement insiste sur le fait qu'elles ne donneront lieu ni à cotisations salariales ni à impôt sur le revenu.

Dès lors, on n'oubliera pas de rappeler que lorsqu'on met en avant la dette et les déficits publics et l'impérieuse nécessité de les résorber, il s'agit bien sûr du ratio entre les dépenses et les recettes.

Donc, s'agissant des heures supplémentaires, il faut prendre en compte non seulement la dépense mais également l'assèchement des recettes.



# GAINS ET COÛTS RAPPORTÉS AU SALAIRE MOYEN

**1 HEURE  
SUP./  
SEMAINE /  
AN**

*durant*

**5 ans<sup>1</sup>**

.....

**Gain total**

**3000 €**  
*environ*

**AUGMENTATION DE**

**+ 1 %  
POINT  
D'INDICE**

*durée totale  
de la carrière*

**30 ans<sup>1</sup>**

.....

**Gain total**

**6000 €**  
*environ*

1— Nous avons retenu les deux hypothèses qui correspondent le mieux aux réalités constatées : une durée moyenne de carrière de 30 ans (l'augmentation de la valeur du point valant évidemment sur la totalité de la carrière) et 5 années cumulées d'heures supplémentaires (c'est la moyenne observée pour les salariés effectuant des heures sup' sur la globalité d'une carrière)

**Coût global  
pour le budget**

paiement des heures supplémentaires et absence de cotisations sociales et d'impôt

*pour*

**1 million  
d'agents**

sur 1,5 million potentiellement concernés selon O. Dussopt

**de 650 à 750  
millions €**

.....

Coût budgétaire annuel  
par agent

**650 à 750 €**

**Coût global  
pour le budget**

**2 milliards €**

*pour l'ensemble des*

**5,2 millions  
d'agents**

Titulaires et non-titulaires

*mais compte tenu des recettes  
via les cotisations et l'impôt*

**± 1,5 milliard**

.....

Coût budgétaire annuel  
par agent

**280 à 300 €**

L'augmentation de la valeur du point,  
c'est **plus juste**,  
c'est **mieux pour les finances publiques**  
et **pour le pouvoir d'achat** des agents !